

**DECISION N°052/2024/ARCOP/CRD/DEF DU 05 JUIN 2024
DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) STATUANT EN
COMMISSION LITIGES SUR LE RECOURS DE LA SOCIETE SCIENCE ET
TECHNOLOGIE ENGINEERING CONTESTANT L'ATTRIBUTION PROVISoire
DES LOTS 2, 3, 4 ET 8 DU MARCHE PORTANT SUR LA FOURNITURE DE
MATERIELS MEDICO TECHNIQUES LANCE PAR L'HÔPITAL GÉNÉRAL
IDRISSA POUYE**

**LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS STATUANT EN COMMISSION
LITIGES,**

VU la loi n°2022-07 du 19 avril 2022 modifiant le Code des Obligations de l'Administration ;

VU le décret n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics ;

VU le décret n° 2023-833 du 05 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de régulation ;

VU la décision n° 0005/ARMP/CRMP du 20 mai 2008 portant règlement intérieur du Conseil de Régulation des Marchés publics ;

VU la résolution n°09-12 du 13 décembre 2012 instituant le versement d'une consignation pour la saisine du Comité de Règlement des Différends ;

VU la résolution n°00002 portant désignation des membres de la chambre des marchés publics du Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'ARCOP ;

VU la résolution n°00002 portant élection des membres de la Chambre des marchés publics du Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'ARCOP ;

VU le recours de la société SCIENCE & TECHNOLOGY ENGINEERING (STE) du 29 Avril 2024 ;

VU la quittance de consignation n°100012024001843 du 29/04/2024 ;

Madame Khadijetou Dia LY, entendue en son rapport ;

En présence de Monsieur Mamadou DIA, Président ; de Messieurs Moundiaye CISSE, Alioune NDIAYE et Mbareck DIOP, membres du Comité de Règlement des Différends (CRD) ;

De monsieur Saër NIANG, Directeur général de l'ARCOP, secrétaire rapporteur du CRD ;

ARCOP SÉNÉGAL

**AUTORITÉ DE RÉGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ÉQUITÉ - TRANSPARENCE - IMPARTIALITÉ

Après en avoir délibéré conformément à la loi et aux principes généraux de la régulation ;

Adopte la présente décision fondée sur la recevabilité du recours :

Par courrier reçu le 29 avril 2024 à l'ARCOP, la société SCIENCE & TECHNOLOGY ENGINEERING (STE) a saisi la chambre des marchés du Comité de Règlement des Différends d'un recours pour contester l'attribution provisoire des lots 2, 3, 4 et 8 du marché relatif à la fourniture de matériels médico techniques lancé par l'hôpital général Idrissa POUYE (HOGIP).

LES FAITS

Le HOGIP a obtenu des fonds dans le cadre de son budget d'investissement et a prévu d'en utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la fourniture de matériels médico techniques alloué en dix lots. L'avis d'appel d'offres ouvert a été publié dans le journal LE SOLEIL du samedi 03 décembre 2023.

A la date et à l'heure d'ouverture des plis prévue le 03 janvier 2024, seize (16) offres ont été reçues.

Après évaluation, la commission des marchés a proposé l'attribution des lots et notamment les lots 2,3,4 et 8 aux soumissionnaires ci-après :

- Lot 2 : Réanimation polyvalente : DEMSID SN pour un montant de 10 200 000 F CFA HT HD ;
- Sous lot 1 du lot 3 : Respirateur d'anesthésie : DEMSID -sn : 91 000 000 F CFA HT HD ;
- Sous lot 2 du lot 3 : Moniteur de surveillance multi paramètre : SYS KABS AMAZONE : 6 000 000 F CFA HT HD ;
- Lot 4 : Réanimation médicale : DEMSID-Sn = 24 000 000 F CFA HT HD
- Sous lot 1 du Lot 8 : colonne d'endoscopie digestive complète : DIMINTER : 142 960 818 F CFA HT HD ;
- Sous lot 2 du lot 8 : machine à laver automatique : DIMINTER : 26 511 329 F CFA HT HD ;
- Sous lot 3 du lot 8 : Armoire de séchage et de stockage : DIMINTER : 14 950 184 F CFA HT HD ;

Après validation, l'autorité contractante a fait publier l'attribution provisoire des lots et sous lots du marché dans le journal LE SOLEIL du 18 avril 2024.

La société SCIENCE & TECHNOLOGY ENGINEERING (STE), par courrier N°001054/MSAS/HOGIP/CPM du 18/04/2024, a adressé à l'hôpital général Idrissa POUYE, un recours gracieux reçu le 23/04/2024 pour contester le rejet de son offre aux lots 2, 3, 4 et 8.

ARCOP SÉNÉGAL

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)
Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn
ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR
www.arcop.sn

**AUTORITÉ DE RÉGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ÉQUITÉ - TRANSPARENCE - IMPARTIALITÉ

Non satisfaite de la réponse donnée par l'autorité contractante par lettre N°001136/MSAS/HOGIP/CPM du 24 avril 2024, le requérant a introduit un recours contentieux devant le CRD, par courrier reçu le 29 Avril 2024 pour les lots ci-après :

- Lot 2 ;
- Sous-lots 1 et 2 du lot 3 ;
- lot 4 ;
- Sous-lots 1, 2 ,3 du lot 8 ;

Par décision N°023/2024 sus du 03 mai 2024, le CRD a suspendu la procédure de passation pour les lots contestés et a demandé les pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

L'autorité contractante par lettre N°001327/MSAS/HOGIP/CPM reçue le 16 mai 2024 a transmis les documents demandés.

LES MOYENS DEVELOPPES A L'APPUI DU RECOURS

Le requérant conteste dans son recours gracieux adressé à l'autorité contractante le rejet de son offre aux lots 2, aux sous lot 1 et 2 du lot 3, au lot 4 et sous lots 1,2,3 du lot 8 aux motifs qu'il a proposé des offres conformes et moins onéreuses pour chacun de ces lots et/ou sous-lots comparés à ceux des attributaires provisoires des marchés.

Il précise que les réponses de l'autorité contractante ne lui ont pas donnés satisfaction.

C'est pourquoi, il demande l'arbitrage du CRD.

LES ARGUMENTS DONNES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'autorité contractante déclare avoir rejeté l'offre du requérant aux lots susvisés pour défaut de conformité par rapport aux critères du DAO.

Elle argue qu'il était requis au niveau du DAO que la documentation soit fournie en langue française. Or, informe l'autorité contractante, la documentation relative aux spécifications techniques proposées pour les lots litigieux devant lui permettre d'évaluer les offres du requérant étaient rédigées en anglais.

L'OBJET DU LITIGE

Il résulte de la saisine et des faits qui la sous-tendent que l'objet du litige porte sur la non-conformité des offres du requérant pour les lots 2,3 ;4 et 8 pour défaut de production de la documentation relative aux spécifications technique en langue française.

ARCOP SÉNÉGAL

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)
Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn
ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR
www.arcop.sn

EXAMEN DU RECOURS

Considérant que l'article 29.1 de la section 1 instruction aux candidats dispose que l'autorité contractante établira la conformité de l'offre sur la base de son seul contenu ;

Qu'aux termes de l'article 29.2 une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à tous les stipulations, spécifications et conditions du dossier d'appels d'offres, sans divergence, réserves ou omission substantielles ;

Que l'article 29.3 dispose clairement que l'autorité contractante écartera toute offre qui n'est pas conforme ; et le candidat ne pourra pas par la suite la rendre conforme en apportant des corrections à la divergence réserve ou omission substantielles constatées ;

Considérant qu'au niveau de la section IV « bordereau des quantités, calendriers de livraisons, cahiers des clauses techniques, plans inspections et essais » à la partie spécification technique il est clairement écrit : « **le dossier technique devra contenir obligatoirement la description détaillée de l'article du lot, les catalogues remis devront impérativement contenir un état descriptif du matériel demandé ; le nom et le marquage du matériel proposé ou équivalent et tous les documents doivent être obligatoirement rédigés en français** » ;

Considérant que l'autorité contractante a écarté les lots 2, sous lots 1 et 2 ; lot 4 et sous lots 1 ;2 ; et 3 du lot 8 du requérant pour non-conformité relativement aux spécifications techniques ;

Que le tableau ci-dessous récapitule les non-conformités relevées par l'autorité contractante ;

Références	Description	Critères du DAO	Offre(s) du requérant	CONCLUSION	Offre(s) du requérant	Offre(s) de l'attributaire
Lot 2	Réanimation	Document rédigé en français exigé dans le DAO (cf. : résumé des spécifications techniques, page 117)	Documentation en anglais		5.670.360 HT HD	DEMSID : 10.200.000 HT- HD
		Pousse seringue à deux voies : Documentation en français	Documentation en anglais			
		Moniteur de surveillance multi paramètre : documentation en français / Garantie de 12 mois	Pas de garantie offerte, sur la base des documents fournis Documentation en anglais			
Lot 3 :Sous-lot 1	Respirateur d'anesthésie	Garantie 12 mois NB : Inclure une maintenance préventive et de contrôle des paramètres chaque trimestre durant la période de garantie Documentation en français <u>Volume courant :</u> - 10 ml à 1500 ml minimum (mode volume) Alarmes sonores et visuelles Jeu de tuyaux adultes systèmes semi - fermé en silicone Formation des utilisateurs et technicien de maintenance par des spécialistes certifiés	Une partie du document rédigée en anglais/français Pas de garantie offerte <u>Volume courant :</u> Entre 20 ml à 1600 ml Alarmes sonores et visuelles (non précisés dans son offre) Jeu de tuyaux adultes systèmes semi - fermé en silicone (non précisé dans l'offre)		66.418.380 HT HD	DEMSID: 91.000.000 HT- HD

ARCOP SÉNÉGAL

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn

ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR

www.arcop.sn

**AUTORITÉ DE RÉGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ÉQUITÉ - TRANSPARENCE - IMPARTIALITÉ

			Formation des utilisateurs et technicien de maintenance par des spécialistes certifiés (non offerte)		
Lot 3 : Sous-lot 2	Moniteur de surveillance	Documentation en français	Documentation en anglais (pas de traduction)	4.811.680 HT HD	SYS KABS AMAZONE: 6.000.000 HT HD
		Garantie de 12 mois exigée	Pas de garantie offerte		
Lot 4	Réanimation médicale	<p>Documentation en français</p> <p>Mesure de la capnographie (CO2):</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesure de la capnographie via une technologie sidestream - La plage de mesure du CO2 doit être égale ou supérieure à : 0 à 150 mmHg avec une résolution de la mesure du CO2 doit être de 1 mmHg - La précision de la mesure du CO2 doit être égale ou supérieure à : ± 2 mmHg (0 à 40 mmHg), ± 5 % de la lecture (41 à 76 mmHg), ± 10 % de la lecture (77 à 150 mmHg) 	<p>Documentation en anglais</p> <p>Mesure de la capnographie (CO2) non comprise dans l'offre</p>	11.038.560 HT HD	DEMSID : 24.000.000 HT HD
Lot 8 : Sous-lot 1	Colonne d'endoscopie	<p>Documentation en français</p> <p>Diamètre Tube D'Insertion 9,9mm</p> <p>Diamètre Canal de Biopsie 2,8mm</p>	Document en anglais (pas de traduction). Sur la partie en français, aucune information relative aux exigences	125.133.270 HT HD	DIMINTER : 142.960.818 HT-HD

ARCOP SÉNÉGAL

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)
Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn
ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR
www.arcop.sn

**AUTORITÉ DE RÉGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ÉQUITÉ - TRANSPARENCE - IMPARTIALITÉ

		<p>Béquillage H210° B90° D100° G100°</p> <p>Fonction D'identification de l'endoscope</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accessoires Livrés avec Chaque Vidéo-Gastroscope Adulte - Brosse de Nettoyage - Cale-Dent - Valve de port de Biopsie (Kit de 10 Valves) - Tube Rinçage Canal Aspiration - Irrigateur Tous Canaux 	<p>Diamètre Tube D'Insertion 9,9mm (non précisé)</p> <p>Diamètre Canal de Biopsie 2,8mm (non précisé)</p> <p>Béquillage H210° B90° D100° G100° (non précisé sur la partie en français du document) mais spécifications écrites en anglais</p> <p>Fonction D'identification de l'endoscope (non précisée)</p>			
	Vidéo-Coloscopie	<p>Documentation en français</p> <p>Endoscope avec Connecteur Vidéo totalement Immersible sans bouchon d'étanchéité</p>	<p>Documentation en anglais</p> <p>Endoscope avec Connecteur Vidéo totalement Immersible sans bouchon d'étanchéité (non précisé)</p>			
Lot 8 : Sous-lot 2	Machine à laver automatique	<p>Documentation en français</p> <p>Interfaces: Ethernet/TCP/IP Imprimante port (parallèle) Interface utilisateur: Affichage LCD 4 x 40 chiffres Approvisionnement en eau (Besoin d'adoucisseur d'eau): Eau potable (se référer à la norme EN ISO 15883-4)</p>	<p>Documentation en anglais</p> <p>Non précisés par le requérant :</p> <p>Interfaces: Ethernet/TCP/IP Imprimante port (parallèle) Interface utilisateur: Affichage LCD 4 x 40 chiffres Approvisionnement en eau (Besoin d'adoucisseur d'eau):</p>		14.349.210 HT HD	DIMINTER : 26.511.329 HT- HD

ARCOP SÉNÉGAL

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)
Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn
ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR
www.arcop.sn

**AUTORITÉ DE RÉGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ÉQUITÉ - TRANSPARENCE - IMPARTIALITÉ

		Contrôle de flux pour une prise en charge de la surveillance fiable des canaux Traçabilité des endoscopes	Eau potable (se référer à la norme EN ISO 15883-4) Contrôle de flux pour une prise en charge de la surveillance fiable des canaux Traçabilité des endoscopes			
Lot 8 : Sous-lot 3	Armoire de séchage et de stockage 8 endoscopes	Documentation en français	Documentation en anglais		12.786.910 HT HD	DÍMINTER : 14.950.184 HT- HD

ARCOP SÉNÉGAL

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)
Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn
ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR
www.arcop.sn

**AUTORITÉ DE RÉGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ÉQUITÉ - TRANSPARENCE - IMPARTIALITÉ

Que parmi les non-conformités communes à tous les sous lots litigieux figure le défaut de production de la documentation en langue française ;

Qu'il ressort de l'examen des offres des lots litigieux que toute la documentation est en langue anglaise à l'exception du sous-lot 2 du lot 3 dont une partie de la documentation a été fournie en français ;

Que dans ces conditions le requérant n'a pas respecté les dispositions prévues dans le dossier d'appel d'offres qui stipulaient clairement que les spécifications techniques devaient être rédigées en langue française ;

Qu'il résulte de ce qui précède que l'offre du requérant doit être déclarée non conforme en référence à l'article 29.3 du DAO ;

Que le recours n'ayant pas prospéré il y'a lieu de le rejeter et d'ordonner la levée de la suspension et la continuation de la procédure de passation des marches litigieux ;

PAR CES MOTIFS

- 1) Constate qu'au niveau de la section IV « bordereau des quantités, calendriers de livraisons, cahiers des clauses techniques, plans inspections et essais » à la partie spécification technique il était requis des soumissionnaires de fournir la documentation des spécifications techniques en langue française ;
- 2) Constate que pour les lots 2, sous lots 1 et 2 du lot 3 ; lot 4 et sous-lots 1 ;2 et 3 du lot 8 la documentation des articles proposés est en anglais ;
- 3) Dit que les offres du requérant sur les lots susvisés ne sont pas conformes aux conditions du dossier d'appel d'offres ;
- 4) Déclare que le recours n'est pas fondé ;

ARCOP SÉNÉGAL

Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber - BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)
Tél : +221 33 889 11 60 - Numéro vert : 800 00 81 81 - Courriel : arcop@arcop.sn
ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR
www.arcop.sn

**AUTORITÉ DE RÉGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ÉQUITÉ - TRANSPARENCE - IMPARTIALITÉ

- 5) Ordonne en conséquence la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation des marchés pour les lots litigieux ;
- 6) Dit que le Directeur général de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique est chargé de notifier à la société SCIENCE & TECHNOLOGY ENGINEERING (STE), à l'Hôpital Général Idrissa POUYE ainsi qu'à la Direction centrale des Marchés publics (DCMP), la présente décision qui sera publiée sur le site officiel des marchés publics.



Alioune NDIAYE

Les membres du CRD

Moundiaïe CISSE

Mbareck DIOP

**Le Directeur général,
Rapporteur**



Saër NIANG

ARCOP SÉNÉGAL